



Orientations pour les actions de la Cour des petites créances ou du tribunal civil

Vous pouvez faire valoir vos droits pour des affaires de salaires impayés, de compléments de salaire, de paiement d'heures supplémentaires, de dommages et intérêts, etc. devant la Cour des petites créances.

La Cour des petites créances est un tribunal informel où les particuliers peuvent intenter une action en justice sans avocat, pour de l'argent seulement. Vous pouvez intenter une action en justice pour un montant de 3 000 \$ maximum auprès des tribunaux de ville ou de village, et de 5 000 \$ maximum auprès des tribunaux municipaux. Si le montant de votre demande est supérieure à 3 000 \$ ou 5 000 \$, vous ne pouvez pas la séparer en deux ou plusieurs demandes pour éviter de dépasser le plafond. Si votre demande dépasse le plafond, vous pouvez intenter une action devant un tribunal civil.

Il existe une cour des petits litiges dans chaque ville et village de l'État de New York.

Pour déposer une réclamation, vous devez remplir des formulaires et fournir le nom commercial, la dénomination légale et l'adresse commerciale corrects. Pour trouver le nom commercial légal de l'entreprise, le bureau du County Clerk's peut vous aider. Vous devrez payer des frais de dépôt de 20 \$ maximum, en fonction du montant de la demande ou de votre lieu de résidence.

Si vous avez besoin d'un interprète, la Cour peut vous en fournir un gratuitement.

Si vous habitez dans la ville de New York, contactez les bureaux de la Cour suivants :

Comté du Bronx	851 Grand Concourse	Bronx	NY 10451	(718) 618-2517
Comté de Kings	141 Livingston St.	Brooklyn	NY 11201	(347) 404-9021
Comté de New York				
Harlem	170 East 121 St.	New York	NY 10035	(212) 828-7588
Manhattan	111 Centre St.	New York	NY 10013	(646) 386-5484
Comté de Queens	89-17 Sutphin Blvd.	Jamaica	NY 11435	(718) 262-7123
Comté de Richmond	927 Castleton Ave.	Staten Island	NY 10310	(718) 675-8460

Si vous habitez en dehors de la ville de New York :

Consultez le localisateur de tribunaux sur le site Web des tribunaux de New York : www.nycourts.gov. Appelez votre tribunal local pour obtenir des informations sur le dépôt d'une demande.

Sur le site Web du **système judiciaire unifié de l'État de New York**, vous trouverez les informations suivantes concernant les actions en justice pour les petites créances ou auprès des tribunaux civils :

- Dépôt d'une demande d'indemnisation
- Préparation de votre dossier
- Le procès
- Recouvrement du jugement

Rendez-vous sur le site www.nycourts.gov et recherchez les publications suivantes :

- *Manuel des petites créances ; tribunaux des villes et des villages*
- *Guide de la Cour des petites créances ; comtés de NYC, Nassau et Suffolk*

Pour toute autre question, veuillez contacter le système judiciaire unifié de l'État de New York au 1-800-CourtNY (800) 268-7869 ou à l'adresse <mailto:question@nycourts.gov>.